



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de Dargnies, en suite de la convocation en date du 21 mai 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents : M OZENNE Benoit, Mme COURQUIN Christine, M BRAILLY Guy, Mme HANOT Laëtitia, M ROQUET Thierry, Mme BEAURAIN Maryline, Mme DESPLANQUE Cindy, Mme MAISON Aurore, M DUBUC Julien, M VANDESTEENE Emilien, Mme DUBOIS Mandy et Mme MAISON Emelyne.

Étaient absents excusés : M RICHARD Frédéric qui donne procuration à Mme HANOT Laëtitia et M BULTELE Cédric.

Était absent : M CHRISTOPHE Daniel

Secrétaire de séance : Mme COURQUIN Christine

Point ordre du jour :

Nomination d'un secrétaire de séance

Approbation du conseil municipal du 13 avril 2026

- 1- Associations – Demande de subvention
- 2- Aide séjour linguistique
- 3- Vente véhicule Renault Master
- 4- Vente tracteur tondeuse Etesia
- 5- Vente immeuble 51 rue Henri Barbusse
- 6- Finance – Amortissement
- 7- Convention territoire énergie somme – Eclairage public AC 106 rue Ambroise Croizat
- 8- Commission communale des impôts directs
- 9- Affaires et questions diverses

1- Associations – Demande de subvention :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bouvaincourt :

L'amicale des sapeurs-pompiers sollicite le Conseil Municipal pour une subvention.

Monsieur le Maire invite le conseil à décider sur le montant de cette subvention.

Pour mémoire en 2025, une subvention a été accordée pour 300 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers d'un montant de 300 €

- Société nationale de sauvetage en mer :

L'association sollicite une demande de subvention.

Monsieur le Maire souhaite ajourner cette demande pour le prochain conseil municipal car la CCVS prend en charge cette demande de subvention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajourner cette demande.

- AMF Téléthon :

L'AMF Téléthon sollicite le conseil municipal pour un soutien financier.

Monsieur le Maire précise qu'une collecte pour les dons du Téléthon est réalisée chaque année sur notre commune et que nous participons aussi financièrement au financement des activités.

Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer de subvention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention.

2- Aide séjour linguistique :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Collège Louis Juvet de Gamaches a organisé un séjour en Allemagne du 17 au 22 mai 2026. Deux enfants de la commune ont participé et le coût restant à la charge des familles est de 440,00 €

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 50 € par enfant (Famille DECROIX et Famille MERCIER).

Madame COURQUIN Christine intervient concernant le montant de subvention qui est depuis un certain moment à 50 €. Serait-il possible de l'augmenter à l'avenir ?

Monsieur le Maire soumettra cette idée lors de la prochaine année scolaire 2026-2027 afin de ne pas pénaliser les autres demandes en cours.

3- Vente véhicule Renault Master :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule Renault Master immatriculé AS-282-MW, acquis par la collectivité le 21 mai 2010, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 194 849 km, peut être vendu. Il est précisé que le véhicule a été totalement amorti.

Suite au procès-verbal de contrôle technique qui mentionne plusieurs défaillances majeures et mineures du 22 avril 2026, un délai de deux mois a été laissé à la commune pour effectuer les réparations.

Souhaitant le vendre en état, M VILPOIX Thomas ayant eu connaissance de cette cession et de l'état du véhicule a fait une proposition d'achat pour 1 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter l'offre et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la cession de ce véhicule.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser M le Maire à vendre en l'état le véhicule Renault Master pour un prix de cession de 1 000 € à M VILPOIX Thomas et à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes

4- Vente tracteur tondeuse Etesia :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le tracteur tondeuse Etesia H124D immatriculé 4005XF80, acquis par la collectivité le 20 mars 2007, peut être vendu du fait de l'acquisition d'un tracteur tondeuse de la marque Iseki SF225 en 2025. Il est précisé que le véhicule a été totalement amorti.

Monsieur DESPLANQUE Fabrice ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat pour un montant de 500 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter l'offre et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la cession du tracteur tondeuse.

Madame DESPLANQUE Cindy se retire du vote.

Le conseil municipal décide à (12 pour et 1 abstention), M le Maire à vendre en l'état le véhicule tondeuse Etesia pour un prix de cession de 500 € à M DESPLANQUE Fabrice et à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

5- Vente immeuble 51 rue Henri Barbusse :

M. le Maire informe que le bail de M MAROTTE Grégory Appartement C et de Mme CLEMENT Anny Appartement A n'a pas été renouvelé pour motif de vente de l'immeuble au 51 rue Henri Barbusse.

Le délai d'information du non renouvellement a été procédé 6 mois avant la fin du bail soit jusqu'au 28 octobre 2026.

Étant une notification de congé en vue de la vente de l'immeuble, les locataires sont prioritaires sur le droit de préemption. Ils ont un délai de 2 mois pour se manifester pour une proposition d'offre. Sans retour, il sera considéré qu'ils renoncent à leur droit d'achat.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder à la signature des documents nécessaires pour la vente de l'immeuble et toutes autres démarches nécessaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser M le Maire de ne pas renouveler le bail de M MAROTTE Grégory et Mme CLEMENT Anny et à signer tous les documents relatifs à la mise en vente de l'immeuble et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

6- Finance – Amortissement :

Vu l'article L. 2321-2 28° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R. 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire rappelle que les communes de moins de 3 500 habitants sont seulement tenues d'amortir les subventions d'équipement versées retracées au compte 204xx. (Dépenses liée avec territoire d'énergie somme)

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises)
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante

Les subventions d'équipement versées, sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de 30 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations

M le Maire propose d'amortir sur les durées suivantes :

- 5 ans maximum pour subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études
- 30 ans maximum pour les subventions finançant des biens immobiliers ou des installations

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les durées d'amortissement suivantes :

5 ans maximum pour subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études

30 ans maximum pour les subventions finançant des biens immobiliers ou des installations

7- Convention territoire d'énergie somme – Eclairage public AC 106 rue Ambroise Croizat :

M le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par territoire d'énergie somme relatif à la pose de 1 point lumineux rue Ambroise Croizat (AC106).

-Montant pris en charge par TE80 ... 468,00 €

-Contribution de la commune 795,00 €

Total TTC 1 263,00 €

M. le Maire propose de valider la convention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adopter le projet présenté par Territoire d'Energie Somme et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage pour un montant à la charge de la commune de 795,00 €.

8- Commission communale des impôts directs :

Suite au conseil municipal du 13 avril 2026 proposant une liste de personnes pour la composition de la commission communale des impôts directs,

Après vérification de la liste proposée, certains administrés ne rentrent pas dans le cadre des conditions prérequis.

Voici la liste des 24 personnes proposées étant une commune de moins de 2 000 habitants ci-dessous :

	Civilité	Nom	Prénom	Adresse		
1	Mme	BEURAIN	Maryline	1bis rue Joliot Curie	80570	Dargnies
2	M	DUBUC	Julien	24 rue Pasteur	80570	Dargnies
3	Mme	COURQUIN	Christine	12 rue de Cornehotte	80570	Dargnies
4	M	DEHEDIN	Jérémy	17 rue Pierre de Coubertin	80570	Dargnies
5	Mme	WILLIG	Julie	7 rue Armel Depoilly	80570	Dargnies
6	M	LECOMPTE	Benoit	5 rue Lucien Gruet	80570	Dargnies
7	Mme	BOUDIN	Corinne	9 rue Lucien Gruet	80570	Dargnies
8	M	LEFEBVRE	Mickael	35 rue Ambroise Croizat	80570	Dargnies
9	Mme	OZENNE	Corine	11 rue Emile Zola	80570	Dargnies
10	M	BONNEL	Ludovic	2bis rue du 8 mai 1945	80570	Dargnies
11	Mme	LALLEMENT	Yolande	19 rue de la Chapelle	80570	Dargnies
12	M	FREVIN	Laurent	13 rue du 8 mai 1945	80570	Dargnies
13	Mme	MIRONOV	Catherine	36 rue Pierre de Coubertin	80570	Dargnies
14	M	RICHARD	François	41 rue Henri Barbusse	80570	Dargnies
15	M	ROQUET	Thierry	10 rue Armel Depoilly	80570	Dargnies
16	M	LEPAGE	Philippe	21 rue Ambroise Croizat	80570	Dargnies
17	M	DEVISME	Gilles	33 rue du Marechal Leclerc	80570	Dargnies
18	M	LOISEAU	Dominique	8 rue de la Chapelle	80570	Dargnies
19	M	CABOT	Bertrand	90 rue de Cornehotte	80570	Dargnies
20	M	RADEAU	Christian	47 rue de la République	80570	Dargnies
21	M	BEURAIN	Patrick	1bis rue Joliot Curie	80570	Dargnies

22	M	ROUSSEL	Bruno	13 rue Jean Jaurès	80570	Dagnies
23	M	SEVELIN	Serge	13 rue Lucien Gruet	80570	Dagnies
24	M	COURQUIN	Didier	12 rue de Comehotte	80570	Dagnies

M le Maire propose de soumettre cette liste à la direction départementale des finances publiques de la Somme.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste des 24 personnes proposées.

9- Affaires diverses :

Aucune question n'y a de diverses affaires.

Séance levée à 19h00

La Secrétaire de séance,
Mme COURQUIN Christine



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
OZENNE Benoit



